

MARCHE PUBLIC - RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC) en date du 09/02/2026

Objet du marché de travaux

A20 – PR 269+715 - Travaux de renforcement de la buse des Brossards par chemisage béton armé (commune Ussac - département 19)

1- Généralités : Référence dossier PLACE : DIRCO-SPT-2026-02

Code CPV : 45221119-9

Date limite de remise des offres : 09/03/2026 à 12H

Acheteur - Pouvoir Adjudicateur : Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO)

Point de contact : pfcp.pcpaj.sg.dirco@developpement-durable.gouv.fr

Lieu de livraison ou d'exécution : département 19 – commune d'Ussac

Caractéristiques principales : Réalisation des travaux de renforcement de la buse des Brossards par chemisage béton.

Procédure définie par le décret marchés publics 2018-1075 : marché à procédure adaptée (MAPA)

Une visite sur site sera organisée le 25/02/2026 à 9h30 sur place. L'attestation de participation à cette visite délivrée sur place et sur le champ par le MOE est un critère de recevabilité de l'offre.

Conditions minimales de participation : néant chiffre d'affaires annuel supérieur à ... € HT capacités minimales requises : ...

Dévolution : soit entreprise individuelle, soit groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

Dans le cas d'un groupement solidaire, les règlements seront effectués sur un compte unique.

Promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle et prévention de la discrimination

Dans le prolongement des avancées de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 et la loi n° du 6 août 2019 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le pôle ministériel est engagé dans une démarche en faveur de la diversité professionnelle et pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Le protocole pour l'égalité entre les femmes et les hommes, signé le 23 octobre 2019 entre les ministres et les représentants des personnels prévoit l'intégration de la lutte contre les discriminations dans la commande publique ministérielle.

Cette démarche, s'inscrit dans le cadre des labels « Diversité » et « Égalité » décernés par l'Agence française de normalisation (AFNOR). Ces labels ont pour objectif de prévenir les discriminations et de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les secteurs public et privé, en matière de gestion des ressources humaines et dans le cadre des relations avec les fournisseurs, les partenaires et les usagers. Les ministères sont ainsi labellisés « Diversité » et « Egalité ».

Au-delà du respect des dispositions déjà incluses dans la présente consultation, le ministère est également sensible aux actions conduites par ses prestataires, dans ce domaine, au sein de leur entreprise.

Dans cette optique, nous transmettrons à l'attributaire pressenti un lien vers un questionnaire relatif aux actions conduites en matière de diversité et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qu'il lui sera demandé de compléter.

Les réponses que vous voudrez bien nous fournir nous serviront à recueillir des bonnes pratiques susceptibles d'être partagées mais ne seront, en aucune façon, utilisées pour la sélection des candidatures et des offres, conformément aux dispositions du code de la commande publique.

De même, l'absence de réponse n'aura aucune incidence sur l'exécution du marché.

2- Composition du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :

Le DCE comprend : le présent RC et les pièces contractuelles constitutives du marché indiquées au CCAP ; les pièces suivantes non contractuelles : le dossier des plans ; les déclarations de travaux effectuées auprès du téléservice du guichet unique et les réponses des exploitants

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au DCE, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres ; celle-ci pourra être reportée.

Le candidat pourra faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande de renseignements via la PLACE (plate-forme des achats de l'État), à laquelle l'acheteur répondra au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres.

3- Documents à fournir par les candidats :

Le dossier de candidature :

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du DUME

- Capacité économique et financière : chiffre d'affaires des 3 dernières années.

- Références : marchés de même nature exécutés au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et l'acheteur public ou privé, avec attestation de bonne exécution.
 - Capacité professionnelle : certificats de qualité attestant la compétence du candidat ; effectifs humains et moyens matériels du candidat.
- Y compris pour les sous-traitants et co-traitants, avec la nature et le montant des prestations concernées.
A défaut de fournir ces documents, le candidat pourra indiquer le site internet sur lequel ils peuvent être consultés gratuitement ; ou indiquer l'offre qui les contient, déjà remise dans l'année à la DIR Centre-Ouest.

Le dossier de l'offre :

- 1°) L'offre financière : détail estimatif (DE) engagement signé par le représentant légal du candidat (l'acte d'engagement et le bordereau/liste des prix ne sont pas à fournir)
- 2°) Le mémoire justificatif, limité à 70 pages (les pages au-delà de cette limite ne seront pas analysées), comprenant :
- les moyens en personnels et matériels mis en œuvre, avec les qualifications et caractéristiques
 - l'organisation mise en place et la méthodologie d'intervention, ainsi que le planning prévu
 - les mesures relatives à l'hygiène et la sécurité des personnels
 - le schéma organisationnel du plan d'assurance de la qualité (PAQ), constitué des éléments suivants : plan des contrôles mis en place et mesures pour prendre en compte de la sécurité des usagers et des travailleurs,
 - le schéma organisationnel du plan de respect de l'environnement (SOPRE), constitué notamment des mesures prévues pour éviter les pollutions,
 - le schéma d'organisation et de suivi de l'élimination des déchets (SOSED), constitué des mesures de tri des déchets et du devenir envisagé pour les matériaux issus de la démolition (recyclage ou réemploi),
 - l'attestation de visite du site.
 - la décomposition ou le sous-détail des prix n°1010, 1030, 1120, 1210, 1280, 1340, 1370.

4- Variantes - options :

- Compléments à apporter au CCTP : obligatoires sur les points suivants : en cas de variante
- Variante : 1 seule variante autorisée sur les points suivants : utilisation d'armatures en carbone et/ou, utilisation de BFUP, ou utilisation de coques préfabriquées en PRV
- Prestations supplémentaires éventuelles PSE : sans objet

5- Réception des plis :

Les offres seront obligatoirement remises sur la PLACE, sous la référence du dossier indiquée en tête .

Les pièces non demandées seront rejetées.

Un candidat pourra remettre plusieurs offres en agissant en qualité de candidat individuel et de co-traitant d'un groupement.

6- Critères de sélection :

Pour les offres :

- Critère C1 : prix pondéré à % (note prix de l'offre = barème x prix moins-disant / prix offre concernée)
- Critère C2 : valeur technique pondéré à % avec les sous-critères pondérés suivants : exemples : moyens humains et matériels affectés au chantier permettant de réaliser les prestations en respectant les délais (4 pts) ; planning prévisionnel permettant de réduire la gêne à la circulation sur A20 (4 pts) ; méthodes d'exécution (4 pts) ; contrôles (4 pts) ; prise en compte de la sécurité des usagers et des travailleurs (4 pts)
- Critère C3 : critère environnemental dans le cadre du marché pondéré à % avec les sous-critères pondérés suivants :
 - tri et valorisation des déchets (6 pts) ;
 - recyclage ou réemploi des matériaux issus de la démolition (6 pts) ;
 - moyens humains en charge du sujet environnemental (6 pts) ;
 - fourniture d'un bilan SEVE ou équivalent sur la fabrication et le transport des matériaux constitutif de la buse (2 pts)

Les annexes et le calendrier prévisionnel ne seront pas considérées comme pièces contractuelles mais rentreront en ligne de compte dans la valeur technique de l'offre.

Les s/critères seront notés de 0 à 100% proportionnellement à la qualité de l'offre ; le maximum sera attribué lorsque l'offre sera de qualité pleinement satisfaisante. Les notes seront arrondies à 2 décimales après la virgule (en cas de résultat à 3 décimales sur un sous-critère, la note sera arrondie au multiple de 0,05 le plus proche, par ex : 0,625/1 sera arrondi à 0,65/1).

En cas d'égalité, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la meilleure note au critère le plus important.

7- Classement des offres :

Les offres non éliminées selon le décret 2018-1075 seront classées selon leurs notes globales, calculées en sommant chaque note critère pondérée.

En cas d'erreurs dans les documents financiers remis, la priorité sera donnée :

aux prix unitaires, le montant total de l'offre étant alors rectifié en conséquence

Sur demande de l'acheteur, le candidat communiquera toute précision sur le dossier de l'offre, dans le délai imparti, notamment sur les décompositions ou sous-détails des prix.

En procédure adaptée ou concurrentielle avec négociation (y compris suite à appel d'offres infructueux), les 3 offres les mieux classées pourront être négociées, sans que ce soit un impératif. La négociation prendra la forme d'échanges sur les aspects techniques et financiers, avec d'éventuelles réunions dans les locaux de la DIR ou sur site.

8- Documents à fournir par l'attributaire :

- l'attributaire est invité à répondre au questionnaire portant sur la promotion « égalité/diversité » à l'adresse suivante :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd7zRb2xh0OKnhKuTAq-yDQdeLHEFlyfEqnU3YmPH4wQGL3OA/viewform?usp=header>

- l'acte d'engagement (AE) complété éventuellement après mise au point et à signer par l'attributaire ; les autres pièces ne sont pas signées ; en cas de groupement conjoint, les co-traitants signent l'AE

- le bordereau/liste des prix éventuellement à compléter si les prix en chiffres y figurent (sans prix en lettres)

- les documents réglementaires, fiscaux et sociaux, s'ils ne sont pas déjà fournis ou disponibles

- les attestations d'assurance exigées et le RIB

La notification du marché sera effectuée via la PLACE, avec accusé de réception automatique.

9- Recours : l'instance de recours est le Tribunal Administratif, à saisir selon les voies précisées à l'article L551 du code de justice administrative. Adresse : Cours Vergniaud 87000 Limoges (tél 05 55 33 91 55)